

Demande de renseignements pour annulation de commande

Par guerin roger, le 20/11/2009 à 09:30

Bonjour,

est il vrai qu'une commande passée sur une foire ne peut plus etre annulee pourtant je croyais que nous avions 7jours merci de la reponse mr guerin r

Par jeetendra, le 20/11/2009 à 10:27

Bonjour, malheureusement la réponse est oui, pas de rétractation possible, la vente est ferme et définitive, c'est comme si vous achetez en grande surface, cordialement.

Par guerin roger, le 20/11/2009 à 14:30

merci de votre reponse et surtout de votre rapidité je ne connaissais pas cette méthode j'avoue que c'est super